

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 06 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 6 mars, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02-03-2018.

Etaient présents : Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, Emmanuel VALOT, Séverine BOURGET, André BEAUGENDRE, Bruno GUILLET, Patrice BAERT, Elodie COUTAND, Carole ROCHETEAU et Perrine OIRY. Valérie JOLLY, Jérôme QUINT, Dominique LEFRANC-QUEFFURUS et Laëtitia CHATRY étaient absents et excusés

Valérie JOLLY a donné pouvoir à Perrine OIRY

Elodie COUTAND a été élue secrétaire de séance.

Retrait à la séance :

- Fixation de la taxe d'aménagement sur les zones d'activité communautaires

Le P.V. du 06-02-2018 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remise dans les chemises aux conseillers : néant

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

(délibération du 03-04-2014)

Déclaration d'Intention d'Aliéner : avis favorable

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
2018-6	5, Impasse des Frênes	ZK 514	Maison individuelle	797 m ²

DELIBERATIONS PRISES

1. Vote des comptes de gestion et des comptes-administratifs 2017

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2017 budget communal

Sous la présidence de M. Laurent PREAULT adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif communal 2017 et au préalable le compte de gestion présenté par le trésorier qui s'établissent ainsi pour le budget communal :

<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	476 091.46 €
Recettes	714 257.47 €
Résultat excédentaire reporté 2016 :	544 340.31 €
Excédent de clôture 2017 :	782 506.32 €
<i>Investissement</i>	
Dépenses	312 531.62 €
Recettes	398 237.91 €
Résultat déficitaire reporté 2016	74 230.11 €
excédent de clôture 2017	11 476.18 €
<i>Restes à réaliser R.A.R.</i>	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
déficit de financement des R.A.R.	0 €

excédent de financement :	0 €
---------------------------	-----

1. Vote du compte administratif et du compte de gestion 2017 budget assainissement

Sous la présidence de M. Laurent PREAULT adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif communal 2017 et au préalable le compte de gestion présenté par le trésorier qui s'établissent ainsi pour le budget assainissement :

<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	67 851.58 €
Recettes	54 936.09 €
Résultat reporté 2016 :	
déficit de clôture 2017 :	- 12 915.49 €
<i>Investissement</i>	
Dépenses	137 251.70 €
Recettes	286 085.20 €
Résultat déficitaire reporté 2016	- 96 751.91 €
excédent de clôture 2017	52 081.59 €
<i>Restes à réaliser R.A.R.</i>	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
déficit de financement des R.A.R.	0 €
Déficit de financement :	0 €

2. Vote du compte administratif et du compte de gestion 2017 budget lotissement « Les Rouillères »

Sous la présidence de M. Laurent PREAULT adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif communal 2017 et au préalable le compte de gestion présenté par le trésorier qui s'établissent ainsi pour le budget lotissement « les Rouillères » :

<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	168 376.44 €
Recettes	168 376.44 €
Excédent 2016 reporté	15.30 €
Excédent de clôture 2017	+ 15.30 €
<i>Investissement</i>	
Dépenses	168 375.84 €
Recettes	159 832.20 €
déficit 2016 reporté	- 159 832.20 €
Déficit de clôture 2017	-168 375.84 €

2. Modification de la délibération du 09-01-2018 sur l'autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018

Trois factures sont à payer :

- L'entreprise Coulon-Febvre pour un montant de 1 858.64 € (aménagement de la tisanerie) : article 2135
- L'entreprise Maurice GUILBAUD aménagement vestiaire arbitre pour 206.40 € : article 2181
- L'entreprise A.S.R. : réalisation d'un marquage résine : 516 € (article 2151)

La délibération du 09-01-2018 mentionnait :

*Article 21578 : 15 000 € (on propose d'enlever 1 859 € et de rajouter cette somme à l'article 2135 pour le paiement de la facture à l'entreprise Coulon-Febvre et on propose d'enlever aussi 207 € et de créer l'article 2181 pour payer la facture de Maurice GUILBAUD).

*Article 2315-16 : 50 000 € (on propose d'enlever 516 € et de rajouter cette somme à l'article 2151 pour le paiement de la facture à A.S.R.)

Ce qui fait :

21578 : 12 934 €

2135 : 2 121 €

2181 : 207 €

2315-16 : 49 484 €

2151 : 4 310 €

On conserve :

204172 (sydev) : 1 414 € pour le remplacement des lampes et amorceurs au foot

2158 (ACM 2 mains courantes escalier extérieur à la salle polyvalente) : 2 520 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Présentation de l'analyse financière par le cabinet « JMS-consultants »**

Une convention signée entre la C.C.V.B. et JMS Consultants permet à chaque commune du territoire communautaire de bénéficier gratuitement des services de cet expert financier.

Suite à plusieurs réunions de travail, monsieur SCHMITT, responsable du cabinet financier, a présenté le jeudi 22 février 2018, à la commission finances, une analyse financière communale portant sur la période 2014-2018 ainsi qu'une prospective financière allant jusqu'en 2021.

Monsieur le Maire et monsieur PREAULT Laurent, 1^{er} adjoint, ont présenté une synthèse de ces documents qui montrent une situation financière tout à fait saine permettant de travailler avec sérénité sur nos futurs projets communaux.

- **Mise à disposition du rapport d'orientation budgétaire 2018 de la Communauté de Communes Vie et Boulogne (C.C.V.B.)**

- **Commémoration du centenaire de la fin de la première guerre mondiale**

Le correspondant défense Emmanuel VALOT veut convier les jeunes du recensement citoyen 2016-2017- à participer à une cérémonie départementale qui sera organisée le samedi 20-10 au vendéspace.

- **Invitation par le maire de Saint Paul Mont Penit à une réunion le 10-04-2018 à 20h sur un projet d'étude sur l'impact d'une fusion de communes**

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- Commission finances : prochaine réunion le 20 mars 2018 à 9h30

- Commission culturelle : exposition belles et rebelles du 26-05 au 10-06-2018 (prochaines réunions le 06-04-2018 pour repérage). Projet d'animation pour le passage du tour de France le 08-07-2018.

- Commission scolaire : prochaine réunion le jeudi 15 mars à 19h30

- Commission voirie-urbanisme : prochaine réunion le samedi 24 mars 2018 à 9h30

*lotissement « les Rouillères » : projet achat de terrain à M. et Mme ROUSSEAU Ernest et lancement de la consultation pour l'assistance à maîtrise d'oeuvre.

* aménagement en deux locatifs de l'ancienne mairie : confirmation de la proposition soliha pour une durée du bail de réhabilitation de 15 ans avec une participation communale de 27 000 €

* projet salle polyvalente : fin de la consultation des architectes le 23 mars 2018

* travaux de voirie 2018 (rue du Rocher...)

* aménagement du terre-plein rue de Nantes

Prochaine réunion de la commission le 24-03-2018 à 9h30.

- Commission information : réunion mercredi 14 mars 2018 à 20h pour le bulletin communal d'avril

DATES A RETENIR

- Jeudi 8 mars 2018 : commission sécurité pour l'église et la salle polyvalente
- Vendredi 9 mars 2018 : printemps des poètes à la bibliothèque
- Séminaire participatif sur le thème du P.L.U.I.H. le jeudi 29 mars 2018 à 18h30 à Beaufou
- Réunion maire-adjoints le mardi 27 mars 2018 à 17h
- Prochaine réunion du conseil le mardi 3 avril 2018 avec vote des budgets primitifs

Fin de séance à 22h35

Le Maire : Xavier PROUTEAU

